

**Interprofession Raclette du Valais AOP**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

*Assemblée des délégués de l'IPR du 23 avril 2024 à Bramois / Sion*

**Malvine Moulin, nouvelle présidente de l'IP Raclette du Valais AOP**

L'assemblée ordinaire des délégués de l'Interprofession Raclette du Valais AOP s'est tenue pour la dernière fois sous la présidence de Thomas Egger le 23 avril 2024 à Bramois. Après 7 ans à la tête de l'Interprofession, Thomas Egger a quitté ses fonctions. Pour la première fois, une femme, Malvine Moulin, a été élue présidente. L'Interprofession a été fondée en 2009. Après 15 ans, elle peut être fière de ce qu'elle a accompli jusqu'à présent et envisager avec confiance les défis à venir.

L'Interprofession du Raclette du Valais AOP a été fondée en 2009 en tant que plateforme commune de la filière valaisanne des fromages au lait cru, afin de protéger l'appellation d'origine « Raclette du Valais AOP », de prendre en charge la promotion des ventes, la gestion des quantités et la promotion de la qualité de cette spécialité fromagère valaisanne, et de défendre les intérêts de la filière. Lors de l'assemblée, Urs Guntern, directeur de l'Interprofession, a présenté une rétrospective des 15 dernières années de la jeune organisation et a évoqué les défis à venir. L'Interprofession Raclette du Valais AOP peut à juste titre être fière de ce qu'elle a accompli jusqu'à présent et est aujourd'hui engagée sur la bonne voie. Elle ne doit cependant pas se reposer sur ses lauriers et doit rester vigilante afin d'offrir des perspectives durables à l'ensemble de la filière. Elle ne doit pas oublier que son plus grand atout est le Raclette du Valais AOP et ses caractéristiques de goût, de qualité, d'originalité ainsi que son image.

Par rapport à la plupart des autres variétés de fromage qui ont dû limiter leur production en 2023 en raison d'un marché tendu à l'exportation, la production de Raclette du Valais AOP a pu être augmentée de 65 tonnes (+ 3,3 %) en 2023 pour atteindre 2027 tonnes. La qualité des fromages a été très élevée. 99,29 % des fromages taxés ont été jugés de première qualité par une commission spécialisée. 21 fromageries et 33 fromageries d'alpage ont donc pu être distinguées pour la qualité exceptionnelle de leur fromage.

Dans le domaine de la promotion des ventes, les ressources en personnel ont été renforcées. En 2023, les activités et les mesures de promotion du Raclette du Valais AOP ont considérablement augmenté. Grâce, notamment, à des moyens de communication modernes, la présence au niveau national a été massivement développée, ce qui a permis de générer plus de 100 millions de contacts en Suisse.

Dans l'optique d'une planification à long terme de la succession de la présidence et de la direction, Thomas Egger a quitté la présidence après sept ans. Il a le plaisir de transmettre à la nouvelle direction stratégique une organisation bien construite et financièrement saine. Au cours des dernières années, l'Interprofession a réussi à établir le Raclette du Valais AOP sur le marché national et international. Avec son slogan "L'original.", l'Interprofession se démarque clairement des autres produits à base de raclette. Pour Thomas Egger, les tâches les plus importantes de l'Interprofession dans un avenir proche sont l'application de la protection de la marque et une promotion intensive des ventes. Il se réjouit que tous les producteurs, fromageries, fromageries d'alpage et affineurs affiliés à l'Interprofession œuvrent ensemble pour atteindre le même objectif, à savoir positionner ce produit unique sur le marché. Pour le président sortant, la Raclette du Valais AOP est l'une des principales vitrines culinaires du canton du Valais. La Raclette du Valais AOP crée une identité et une valeur ajoutée non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour l'artisanat, le commerce et le tourisme.

Sur proposition du comité, les délégués ont élu Mme Malvine Moulin de Bagnes comme nouvelle présidente. C'est donc la première fois que l'Interprofession est présidée par une femme. Malvine Moulin est parfaitement bilingue, députée au Grand Conseil, connaît parfaitement les défis de l'agriculture valaisanne grâce à ses expériences professionnelles et privées et est donc bien armée pour mener l'Interprofession Raclette du Valais AOP vers l'avenir dans un marché très concurrentiel et face aux exigences toujours plus élevées de l'agriculture et de l'économie laitière.

A la fin de l'assemblée, Pierre-Yves Felley, directeur de la Chambre valaisanne d'agriculture, a présenté l'initiative biodiversité qui sera soumise au vote en septembre 2024. L'agriculture soutient la volonté de promouvoir la biodiversité. Cette dernière joue un rôle important pour l'agriculture suisse. C'est la raison pour laquelle les exploitations agricoles mettent à disposition en moyenne 19% des terres cultivées. L'initiative biodiversité n'est cependant pas la bonne voie, elle va trop loin et dépasse l'objectif. Il existe déjà suffisamment d'instruments et de dispositions légales pour promouvoir la biodiversité. L'initiative entraînerait des restrictions massives pour l'agriculture et la mise en œuvre limiterait fortement la production (durable) d'énergie et de denrées alimentaires, l'utilisation de la forêt et de l'espace rural pour le tourisme, et renchérirait la construction. L'approvisionnement local serait affaibli et les importations d'énergie, de nourriture et de bois augmenteraient. En outre, les compétences et la marge de manœuvre des cantons et des communes seraient réduites. Le comité de l'Interprofession Raclette du Valais AOP a clairement décidé de dire non à l'initiative extrême sur la biodiversité.

Bramois / Sion, le 23 avril 2024

#### **Renseignements**

- Thomas Egger, Président IPR (079 / 429 12 55)
- Urs Guntern, Directeur IPR (079 / 418 78 72)